

MAIRIE
DE
CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
E-mail : accueil@mairiecadenet.fr
Internet : www.mairie-cadenet.fr

N° 348 / 2024

**ARRÊTÉ
PORTANT ABROGATION
DE L'ARRÊTÉ N°300 / 2024**

Le Maire de CADENET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L 2212-1 à L 2212-5 ;
VU le Code de la route et notamment ses articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
VU, le code Pénal et notamment son article R 610 – 5 ;
VU, le code de la voirie routière ;
VU, le livre V du code de la sécurité intérieure ;
VU, l'arrêté municipal n°300/2024 ;
VU, la demande de Monsieur NARDINO Frédéric, pour effectuer des travaux au 57 Avenue Gambetta, suite à un dégât des eaux, initialement prévu du jeudi 1^{er} aout 2024 au vendredi 16 aout 2024, de 08h00 à 20h, pour une durée de 16 jours calendaires ;
CONSIDÉRANT, que les murs du logement ne sont pas encore assez secs pour entreprendre les travaux durant cette période ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n°300/2024 est abrogé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux
 - Dans l'hypothèse où la décision critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux.
 - Soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux.
 - Soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après formulation du recours gracieux.
En effet, le silence gardé par l'administration pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CADENET le 24 juillet 2024

Le Maire
Jean-Marc BRABANT

